

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **28**

Procurations : **3**

Nombre de conseillers
absents : **2**

OBJET :
Décision modificative
n°1 du budget OPAH

SEANCE DU MARDI 25 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 25 juin à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 19 juin 2024 s'est réuni salle TOURNILHAC de la Mairie, sous la
présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,
Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Michel COMBRONDE,
Vincent PETITJEAN, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN,
Pierre SUREDA, Thierry BARTHELEMY, Eric BOUCOURT, Francis ROUX,
Bernard DUNIAT, Yoann BENTEJAC, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et
Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Didier STURMA à Isabelle FUREGON,
Monique MORENO à Martine MUNOZ,
Pepa CAENEN à Claude GOUILLON-CHENOT,
Serap ALP à Eric BOUCOURT,
Christophe MANKA à Hélène BOUDON,

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,
Farida LAID,

Secrétaire de séance :

Thierry BARTHELEMY

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET OPAH

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** les instructions budgétaires et comptables M57 ;
- **Vu** la délibération n°5 du conseil municipal du 5 septembre 2023, adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 ;
- **Vu** la délibération n°10 du conseil municipal du 14 novembre 2023, adoptant le règlement budgétaire et financier ;
- **Vu** la délibération n°36 du conseil municipal du 15 avril 2024, approuvant le budget primitif du budget annexe OPAH 2024.
- **Considérant** qu'il n'a pas été prévu suffisamment de crédits budgétaires au BP 2024 permettant d'amortir la totalité des immobilisations du budget annexe OPAH, il est nécessaire d'ajouter un complément d'un montant de 995,18 € en section de fonctionnement au compte 6811 – Dotations aux amortissements, chapitre 042 en dépenses, qui sera équilibré par une augmentation de la subvention d'équilibre versée par le budget principal au compte 74741, chapitre 74 en recettes. Il sera également nécessaire d'augmenter le montant des amortissements en section d'investissement au compte 280422, chapitre 040 en recettes, qui sera équilibré en dépenses d'investissement par le compte 20422 ;

Il est proposé la décision modificative suivante :

Compte budgétaire	BP + DM + AS + RAR Dépenses	Dépenses	BP + DM + AS + RAR Recettes	Recettes
Section de fonctionnement				
<i>Dépenses et recettes réelles de fonctionnement</i>				
<i>Chapitre 74 – Dotations et participations</i>				
C/74/74741 – Subvention Commune				+ 995,18 €
Sous total chapitre 74			38 540,00 €	+ 995,18 €
Total des variations des dépenses et recettes réelles de fonctionnement		- €		+ 995,18 €
<i>Dépenses et recettes d'ordre de fonctionnement</i>				
<i>Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre section</i>				
D/042/6811 – Dotations aux amortissements		+ 995,18 €		
Sous total chapitre 042	38 540,00 €	+ 995,18 €		
Total des variations des dépenses et recettes d'ordre de fonctionnement		+ 995,18 €		- €
TOTAL DES VARIATIONS SECTION DE FONCTIONNEMENT		+ 995,18 €		+ 995,18 €

Section d'investissement				
Dépenses et recettes réelles d'investissement				
<i>Chapitre 204 – Subventions d'équipements versées</i>				
D/204/20422 – Subventions d'équipement aux personnes de droits privés		+ 995,18 €		
Sous total chapitre 204	38 540,00 €	+ 995,18 €		
Total des variations des dépenses et recettes réelles d'investissement		+ 995,18 €		- €
Dépenses et recettes d'ordre d'investissement				
<i>Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre section</i>				
C/040/280422 – Amortissements subvention d'équipement aux personnes de droit privé				+ 995,18 €
Sous total chapitre 040			38 540,00 €	+ 995,18 €
Total des variations des dépenses et recettes d'ordre d'investissement		- €		+ 995,18 €
TOTAL DES VARIATIONS SECTION D'INVESTISSEMENT		+ 995,18 €		+ 995,18 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **Approuve** la Décision Modificative n°1 du budget annexe OPAH ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance



Thierry BARTHELEMY

Le Maire,




Stéphane RODIER